

Prioriser notre santé et notre bien-être

ET SI ON DSAIT POUR VRAI?

MÉMOIRE DE L'APTS

présenté au ministre des Finances, Éric Girard, dans le cadre
des consultations prébudgétaires 2026-2027

le 13 février 2026



*Alliance du personnel
professionnel et technique
de la santé et des services sociaux*

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE L'APTS	3
INTRODUCTION	4
1. L'AUSTÉRITÉ, UN CHOIX POLITIQUE	5
2. EN FINIR AVEC L'AUSTÉRITÉ	10
2.1 Mécanisme du bouclier budgétaire	12
2.2 Application du bouclier budgétaire	12
3. ET SI ON AUGMENTAIT LES REVENUS DE L'ÉTAT?	14
3.1 Taxer les ultra-riches	14
3.2 Sortir le privé de la santé	17
CONCLUSION	19

PRÉSENTATION DE L'APTS

L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) est une organisation syndicale qui représente plus de 68 000 personnes professionnelles et techniciennes qui travaillent majoritairement dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS).

L'organisation compte sur une expertise large et diversifiée : ses membres, dont 86 % sont des femmes, occupent plus d'une centaine de titres d'emploi différents. Elle est la seule organisation syndicale à représenter exclusivement, et très majoritairement, le personnel professionnel et technique du RSSS, identifié comme la catégorie 4 dans le réseau.

Les membres de l'APTS travaillent dans des établissements qui ont différentes missions : centres hospitaliers, CLSC, CHSLD, centres jeunesse, centres de réadaptation, milieux de vie substituts et institutions de santé publique. L'organisation a donc une vue à la fois globale et spécifique de l'ensemble du réseau.

En tant qu'organisation syndicale, l'APTS a pour mission l'étude, la sauvegarde, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux, moraux, éducatifs et professionnels de ses membres, particulièrement par la négociation et l'application des conventions collectives. De plus, en tant que syndicat représentant des professionnel-le-s au sens large du terme, l'APTS revendique des conditions de pratique respectueuses des valeurs professionnelles de ses membres, qu'elles soient d'ordre éthique, déontologique, ou les deux.

Afin de réaliser cette mission - et dans le cadre de toutes ses actions - l'APTS est guidée par les valeurs fondamentales que sont la solidarité, la démocratie, l'égalité, la justice sociale, la liberté et la coopération. À travers toutes ses interventions et ses actions politiques, elle défend les grands principes de la *Loi canadienne sur la santé*, soit la gestion publique, l'universalité, l'accessibilité, l'intégralité et la transférabilité. Elle lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence au sein de la société québécoise, notamment à l'endroit de ses membres, et prône une perspective féministe et inclusive.

Par ses représentations et son expertise, l'APTS contribue à améliorer la qualité et l'accessibilité des soins et services publics, et ce, dans une perspective de justice sociale et de protection du public.

INTRODUCTION

Depuis mars 2024, il est devenu évident que le cadre financier de l'État s'est lourdement détérioré. La mise à jour économique de novembre dernier l'a confirmé sans détour : Québec se dirige vers un déficit budgétaire négatif de 12,4 milliards de dollars (G\$)¹. À cette occasion, nos pires appréhensions ont été confirmées : une fois de plus, le retour à l'équilibre budgétaire repose principalement sur des compressions ciblant les services destinés à la population.

Comme nous le démontrerons dans ce mémoire, le financement des services à la population se dégrade déjà pour l'année en cours – et la tendance se poursuivra durant les deux suivantes. Pour le portefeuille de la santé et des services sociaux², les dépenses prévues sont bien en-deçà du nécessaire, prolongeant ainsi une logique d'austérité dont le réseau ne cesse de payer le prix.

Pourtant, depuis quelques années maintenant, l'APTS propose au gouvernement d'instaurer un « bouclier budgétaire » afin de protéger les fonds dédiés à la santé et aux services sociaux, précisément parce qu'elle anticipait un retour de l'austérité en cas de dérapage des finances publiques. Or, le ministre doit identifier jusqu'à 5 G\$ en coupes afin de respecter son plan de retour à l'équilibre budgétaire³. Et tout indique que la santé et les services sociaux écoperont encore. Bien que notre proposition soit restée lettre morte jusqu'ici, nous la réitérons avec conviction dans ce mémoire. Nous espérons que, cette fois, le ministre Girard saura entendre notre voix.

¹ *Le point sur la situation économique et financière du Québec*, Novembre 2025, Gouvernement du Québec, p. D. 27.

² *Idem*, D. 57.

³ *Idem*, D. 31.

1. L'AUSTÉRITÉ, UN CHOIX POLITIQUE

Revenons brièvement sur la distinction essentielle entre le solde budgétaire et le déficit comptable. Tel que mentionné en introduction, le solde budgétaire déficitaire s'élève à 12,4 G\$, alors que le déficit comptable de l'État s'élève à 9,9 G\$⁴. Cet écart découle d'une disposition de la *Loi sur l'équilibre budgétaire* qui impose au gouvernement une définition du solde budgétaire plus stricte que celle utilisée dans les autres provinces ou prescrite par les normes comptables⁵. En effet, en plus de devoir tenir compte des normes comptables normales – soit les dépenses de l'État moins ses revenus – le solde budgétaire du Québec doit inclure les versements au Fonds des générations, conformément aux modalités prévues à *Loi sur la réduction de la dette*⁶. Autrement dit, c'est ce solde budgétaire gonflé qui sert de référence pour statuer sur l'état de l'équilibre budgétaire du Québec, en lieu et en place du déficit comptable.

Conformément à la Loi, un plan de retour à l'équilibre budgétaire doit être présenté lorsqu'un déficit est constaté et qu'il excède la somme versée au Fonds des générations pour une même année. C'est précisément ce qui s'est produit lors du dépôt des comptes publics 2022-2023, en décembre 2023⁷. Le gouvernement a donc été tenu de présenter un tel plan.

Voilà maintenant près de deux ans que les voyant sont au rouge : refusant à la fois de revoir la pertinence de l'exigence posée par les versements au Fonds des générations et d'améliorer sa situation budgétaire en augmentant ses revenus, le gouvernement se condamne à un douloureux processus de compressions.

L'horizon pluriannuel ramène progressivement le solde budgétaire à 0 G\$ d'ici 2029-2030⁸. Cependant, la mise à jour économique de l'automne nous laisse déjà entrevoir la nature du chemin emprunté. En prévoyant limiter la croissance des dépenses du portefeuille de la santé et des services sociaux à 2,5 % en 2025-2026 et à 1,7 % en 2026-2027⁹, le gouvernement a déjà mis la table pour une période d'austérité. En clair, les ressources mises à la disposition du RSSS ne suffiront pas à absorber l'inflation, ni à répondre à l'augmentation des besoins en services découlant des changements démographiques. Nous y reviendrons.

Rappelons qu'on aurait pu éviter d'en arriver là. Depuis l'arrivée au pouvoir de la Coalition Avenir Québec (CAQ), plusieurs mesures gouvernementales ont eu pour effet de réduire les revenus de l'État. Pensons à l'harmonisation des taxes scolaires¹⁰ ou à la baisse d'impôt annoncée à la sortie de la pandémie¹¹. Comme l'illustre le graphique 1, une marge de manœuvre budgétaire importante a été gaspillée par la CAQ. Lors de son arrivée au pouvoir, les revenus autonomes du gouvernement s'élevaient à 20,8 % du produit intérieur brut (PIB) québécois. Pour l'année fiscale à venir, cette proportion devrait descendre à 20 %. Cet écart, en apparence modeste, équivaut pourtant à une perte de revenus de 5,3 G\$ dans les coffres de l'État, soit un peu moins de la moitié du solde déficitaire actuel. En choisissant de diminuer le poids de la fiscalité dans l'économie, la CAQ a contribué directement à créer le déséquilibre financier qui l'amène aujourd'hui à vouloir couper dans les services à la population.

⁴ Idem, p. 10.

⁵ *Loi sur l'équilibre budgétaire*, version du 7 décembre 2023, Gouvernement du Québec.

⁶ *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*, version du 16 février 2023, Gouvernement du Québec.

⁷ *Comptes publics 2022-2023*, Décembre 2023, Gouvernement du Québec.

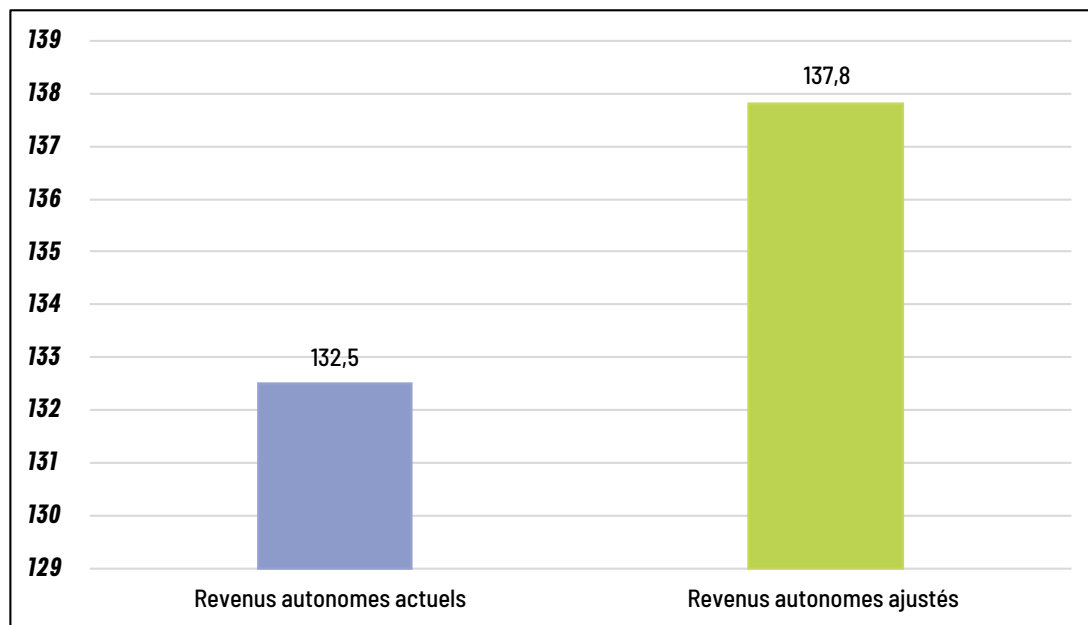
⁸ *Le point sur la situation économique et financière du Québec*, op. cit., p. D. 27.

⁹ Idem, p. D. 53.

¹⁰ *Budget 2018-2019 : Plan économique du Québec*, Gouvernement du Québec, Mars 2018, p. C.43.

¹¹ *Budget 2023-2024 : Plan économique du Québec*, Gouvernement du Québec, Mars 2023, p. B.6.

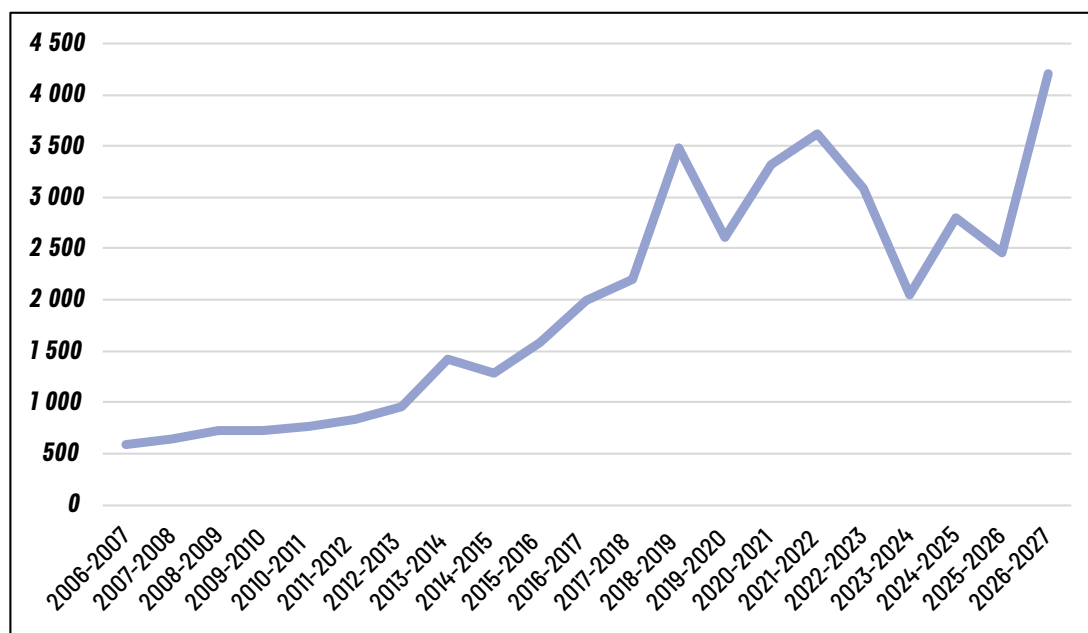
Graphique 1 : Revenus autonomes du gouvernement pour 2026-2027 et valeur ajustée, en G\$



Source: Statistiques budgétaires du Québec, Automne 2025, Gouvernement du Québec. Calculs APTS.

Ajoutons à ce portait les sommes importantes que le gouvernement continue de verser dans le Fonds des générations (graphique 2), ce qui gonfle directement le déficit. En 2025-2026, ces versements s'élèvent à 2,4 G \$ et pourraient grimper à 4,2 G\$ l'an prochain¹².

Graphique 2 : Versements au Fonds des générations, en M\$

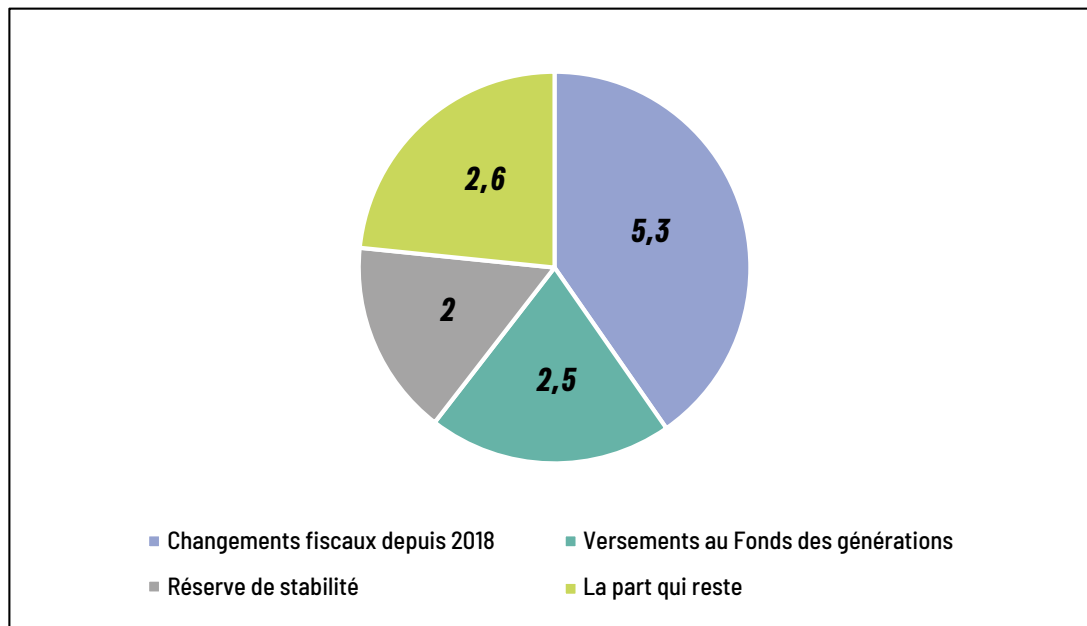


Source: Statistiques budgétaires du Québec, Novembre 2025, Gouvernement du Québec; Le point sur la situation économique et financière du Québec, Novembre 2025, Gouvernement du Québec.

¹² Le point sur la situation économique et financière du Québec, op. cit., p. E. 22.

Les choix gouvernementaux expliquent donc en grande partie l'état actuel de nos finances publiques. Les mesures politiques sabrant dans les revenus de l'État ont de toute évidence des conséquences. Le graphique 3 montre d'ailleurs clairement cette réalité : 5,3 G\$ du déficit actuel proviennent directement des choix fiscaux du gouvernement depuis son arrivée au pouvoir, 2,5 G\$ s'expliquent par les versements au Fonds des générations, et 2 G\$ sont attribuables aux sommes affectées à la réserve de stabilisation. Il reste ainsi un déficit de 2,6 G\$, très loin des 12,4 G\$ brandis pour justifier les compressions.

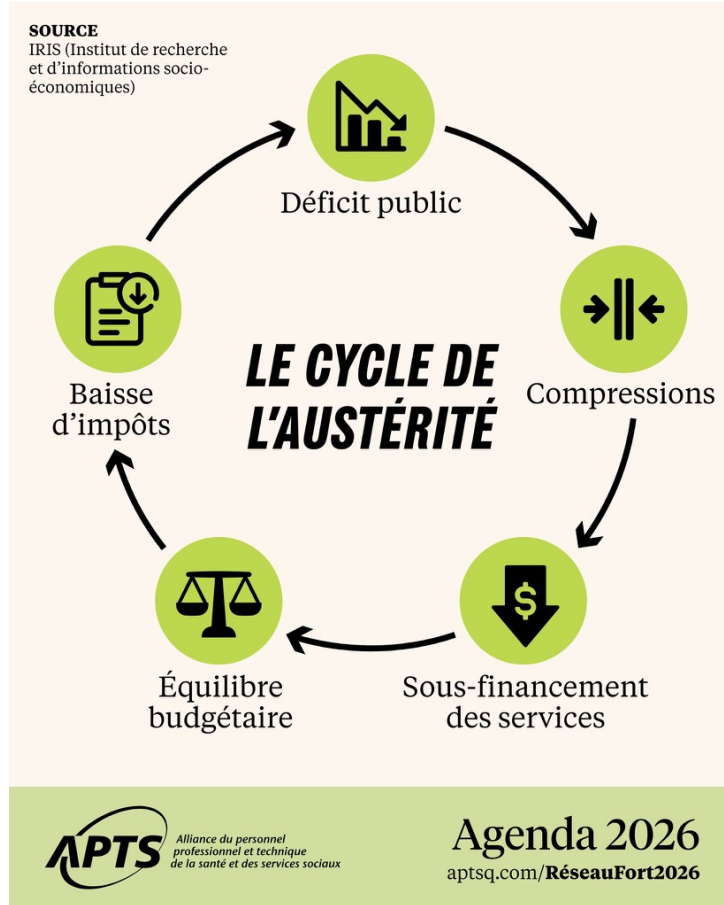
Graphique 3 : Composition du solde budgétaire, en G\$



Source: *Statistiques budgétaires du Québec*, Novembre 2025, Gouvernement du Québec; *Le point sur la situation économique et financière du Québec*, Novembre 2025, Gouvernement du Québec. Calculs APTS.

Cet état de fait n'est pas sans nous rappeler les cycles d'austérité antérieurs, bien documentés et résumés dans le schéma 1 : des baisses d'impôt précèdent les périodes de déficit, venant ensuite justifier des compressions au nom de l'équilibre budgétaire, au prix d'un sous-financement constant des services à la population.

Schéma 1 : Le cycle de l'austérité

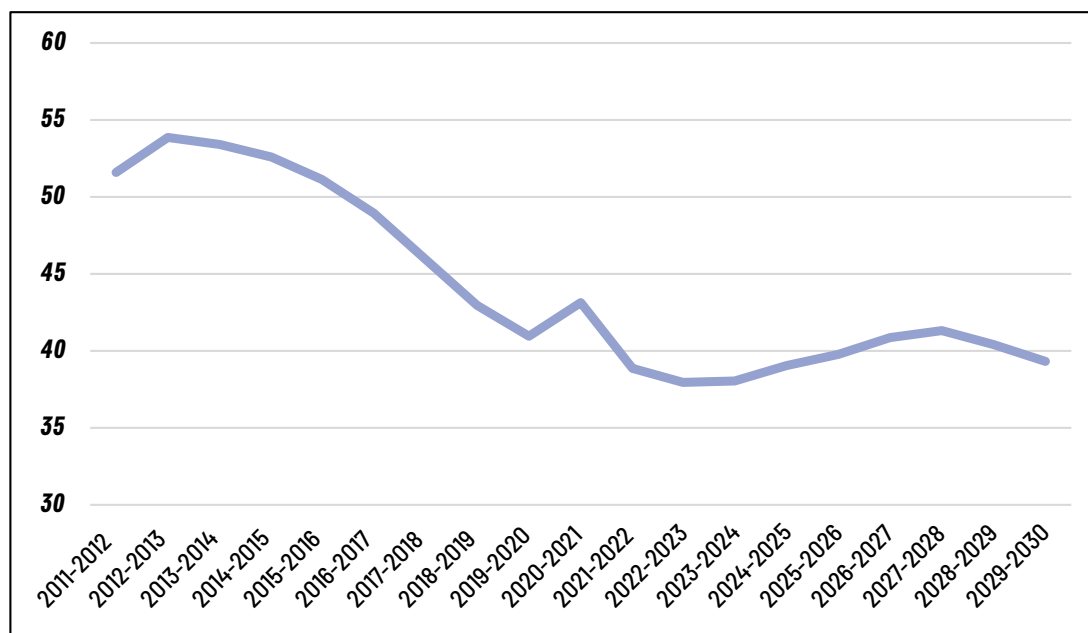


Par ailleurs, il convient de relativiser le portrait alarmiste de l'état des finances publiques que trace le gouvernement. En effet, pendant que la politique budgétaire du ministre des Finances et du premier ministre nuira aux conditions de travail du personnel professionnel et technique du RSSS - compromettant ainsi l'accessibilité et la qualité des services - un constat s'impose : lorsque l'on regarde au-delà du montant impressionnant du déficit, la trajectoire budgétaire de l'État québécois est globalement positive. Ainsi, la décision d'imposer des compressions budgétaires s'avère ici un choix strictement politique.

Deux indicateurs soutiennent notre argumentaire. D'une part, l'évolution du ratio de la dette nette par rapport à celle du PIB québécois et, de l'autre, le poids que représente le service de la dette par rapport aux revenus consolidés de l'État. Pris ensemble, ces indicateurs apportent un éclairage plus complet que le seul état annuel de l'équilibre budgétaire, qui n'est qu'un outil parmi d'autres pour évaluer la santé financière du Québec.

Examinons tout d'abord l'état de la dette québécoise à l'aide du ratio dette/PIB, un indicateur clé permettant de mesurer le poids de notre endettement par rapport à la richesse produite par notre économie. Un ratio à la baisse indique que l'endettement est sous contrôle, dans le sens où la croissance économique excède celle de notre dette, ce qui confirme sa soutenabilité. Le graphique 4 illustre ce cas de figure. Depuis le début des années 2010, le poids de la dette nette dans l'économie tend à diminuer, à l'exception notable de 2020-2021, période marquée par la pandémie et l'importante contraction économique engendrée par le confinement sanitaire. Pour les années 2023-2024 à 2025-2026, on observe une légère augmentation de la dette nette, principalement attribuable à une croissance économique plus faible en contexte de lutte contre l'inflation.

Graphique 4 : Dette nette du Québec en % du PIB



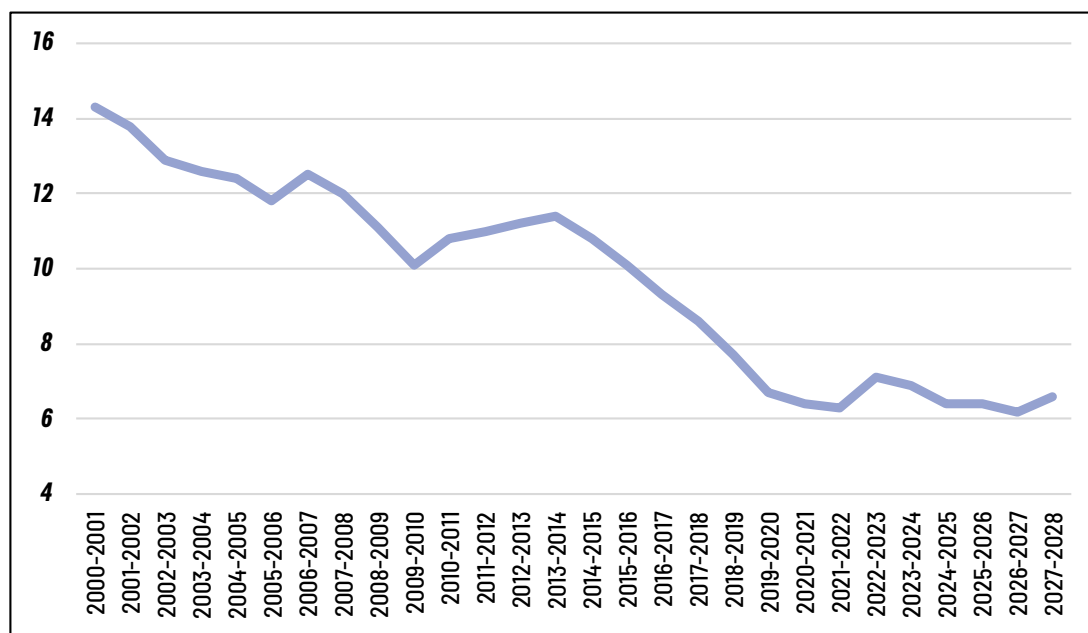
Source: Statistiques budgétaires du Québec, Novembre 2025, Gouvernement du Québec; *Le point sur la situation économique et financière du Québec*, Novembre 2025, Gouvernement du Québec, p. E.6.

Ce premier indicateur nous montre d'emblée que la « maison » des finances publiques n'est pas en feu, et qu'un traitement choc n'est certainement pas un choix avisé.

Complétons cette mise en contexte en examinant l'évolution des coûts associés au service de la dette. La question centrale est simple : le coût annuel associé à la dette publique québécoise est-il en hausse, stable ou à la baisse? Encore ici, il convient de rapporter ce coût non pas à sa valeur brute, mais plutôt aux revenus consolidés du gouvernement, afin d'évaluer la soutenabilité réelle de l'évolution de la dette.

Dans le graphique 5, nous pouvons observer que la part des revenus publics consacrés au service de la dette a diminué drastiquement depuis le début du siècle. Autrement dit, indépendamment du niveau brut de la dette, son poids effectif dans les finances de l'État tend à diminuer, libérant de l'espace budgétaire pour d'autres dépenses publiques. Plus révélateur encore : si nous portons notre attention sur la période récente - marquée par la pandémie, la hausse des taux d'intérêt et l'actuelle situation déficitaire - nous constatons que le « prix » de notre dette est stable. Les projections indiquent même que ce dernier devrait reprendre sa tendance à la baisse dans les prochaines années. Notre constat indique, une fois de plus, que le gouvernement pourrait choisir une orientation autre que l'austérité budgétaire.

Graphique 5 : Service de la dette par rapport aux revenus consolidés du gouvernement (en %)



Source: Statistiques budgétaires du Québec, Novembre 2025, Gouvernement du Québec.

2. EN FINIR AVEC L'AUSTÉRITÉ

Face au déficit, et malgré l'état généralement favorable des finances publiques présenté précédemment, le gouvernement du Québec a décidé d'aller de l'avant avec un plan de retour à l'équilibre budgétaire reposant exclusivement sur une réduction des dépenses de l'État. Comme l'a répété le ministre des Finances lors des deux derniers budgets, sa stratégie de retour au déficit zéro repose essentiellement sur un principe : faire diminuer la part des dépenses publiques dans l'activité économique globale, laissant la part des revenus plafonner¹³.

¹³ Le point sur la situation économique et financière du Québec, op. cit., p. D. 28.

De 2025-2026 à 2029-2030, la part des dépenses publiques dans le PIB devrait passer de 26 % à 24,3 %, soit une baisse d'un maigre 1,7 point de pourcentage. Cette dernière peut sembler négligeable, mais ces compressions ont des conséquences bien réelles.

Contrairement à ce que dit le gouvernement, les services à la population sont directement touchés, ce qui diminue d'autant l'accès aux soins de l'ensemble de la population québécoise.

Afin d'illustrer la situation, l'APTS mène depuis plusieurs mois une vigie des annonces de compressions qui surviennent dans différents établissements. Sans en faire une revue exhaustive, le tableau 1 met en lumière quelques-unes des conséquences concrètes de ces mesures d'austérité.

Tableau 1: Exemples des conséquences des compressions de la dernière année dans le RSSS

Plateaux techniques	Annulation de contrats d'entretien des appareils ou retards d'achats. Résultat : les appareils se brisent plus vite et plus souvent, causant un ralentissement du service et détournant le personnel du travail d'analyse pour effectuer la maintenance et la réparation.
	Imagerie médicale : équipements laissés dans des entrepôts faute de fonds pour les installer ou pour adapter les salles en vue de leur installation.
Milieu psychosocial	Compressions budgétaires dans les CLSC, diminuant la capacité en première ligne.
Santé physique	Regroupement des services spécialisés ou surspécialisés dans les centres urbains, résultant en plus de distance à parcourir pour les personnes usagères et salariées.
Déficiences intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme (DI-TSA)	Fermeture de centres de jour, regroupement de résidences à assistance continue (RAC) dans des milieux de vie moins personnalisés ou RAC vétustes et financement déficient des ressources intermédiaires (RI).
Santé publique et soutien clinique	Nutrition : coupes dans les services alimentaires offerts aux usager·ère·s.
	Dépenses réelles en prévention moins importantes que les montants prévus au budget.

Source: APTS.

Pourtant, les compressions ne sont pas une fatalité. Depuis maintenant quatre ans, l'APTS recommande au ministre des Finances de s'inspirer de la *Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire*, couramment appelée Loi sur le « déficit zéro », afin de mettre en place un mécanisme protégeant les budgets dédiés à la santé et aux services sociaux. Ce « bouclier budgétaire » - dont nous expliquerons le fonctionnement plus loin - vise à garantir un seuil minimal de financement pour le RSSS et à assurer la prévisibilité des sommes investies. Dans le contexte du retour à l'austérité, annoncé dans le dernier budget et confirmé par la mise à jour économique de novembre, notre proposition est plus pertinente que jamais. En s'éloignant d'une approche strictement comptable, elle permet de concilier rigueur de planification budgétaire et satisfaction des besoins de la population.

2.1 Mécanisme du bouclier budgétaire

Le fonctionnement de notre « bouclier budgétaire » est relativement simple. Chaque année, le gouvernement confierait à la personne Vérificatrice générale le mandat de produire une analyse des crédits budgétaires nécessaires pour maintenir le niveau des services offerts par le RSSS et pour répondre adéquatement aux nouveaux besoins populationnels. Le financement du RSSS devrait alors minimalement être aligné sur les sommes déterminées par la personne Vérificatrice générale.

Lors du dépôt du budget, si les crédits prévus pour la santé et les services sociaux s'avéraient inférieurs à ces recommandations, la personne ministre des Finances devrait en faire rapport à l'Assemblée nationale. Dans un tel cas, elle devrait expliquer les circonstances ayant motivé cette décision, en plus de devoir fournir un plan de rétablissement du financement permettant de revenir au seuil minimal recommandé.

Dans le dernier quart de siècle, Québec s'est doté d'un appareillage légal contraignant en matière de gestion des finances publiques. Avec la *Loi sur l'équilibre budgétaire* et celle sur la réduction de la dette, le ministère des Finances a volontairement soumis ses activités à une série de contraintes légales.

Si de telles contraintes sont jugées acceptables au nom de l'équilibre budgétaire et de la diminution de la dette publique, pourquoi ne pourrait-on pas appliquer la même logique au financement des soins de santé et des services sociaux? Un tel mécanisme enverrait un message fort : aucun retour à l'équilibre budgétaire ne se ferait au détriment du RSSS.

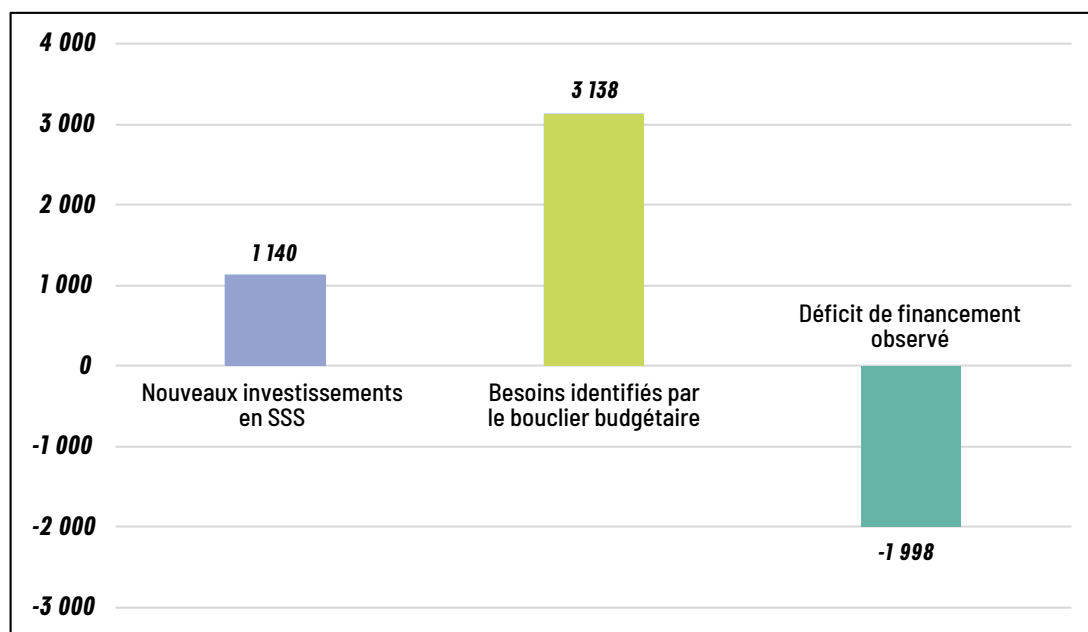
2.2 Application du bouclier budgétaire

Afin d'illustrer concrètement la pertinence d'un tel mécanisme et d'en mesurer la portée, il convient d'en simuler l'application dans le contexte budgétaire actuel. Précisons que, pour construire notre proposition de bouclier budgétaire, nous nous appuyons sur le modèle proposé par le ministère des Finances lui-même dans le cadre du dépôt du budget de juin 2014¹⁴, modèle qui fut repris par l'équipe de la Chaire

¹⁴ Budget 2014-2015, *Le défis des finances publiques du Québec*, Gouvernement du Québec, 2014, p. 18.

sur la fiscalité et les finances publiques de l'Université de Sherbrooke¹⁵. Trois éléments sont à la base du facteur de croissance que nous appliquons aux dépenses en santé à partir de leur niveau de 2025-2026 : l'impact des changements démographiques sur les dépenses en santé, les changements dans la pratique médicale et les projections d'inflation pour les années à venir. Ainsi, dans le graphique 6, nous illustrons trois séries de données : l'évolution des dépenses réelles allouées au portefeuille « Santé et services sociaux », la représentation de cette évolution des dépenses en postulant une croissance basée sur l'existence d'un « bouclier budgétaire », puis l'écart entre ces données.

Graphique 6 : Dépenses du portefeuille de la santé et des services sociaux, besoins évalués par le bouclier budgétaire et écart entre les deux sommes, en millions \$ (2026-2027)



Source: *Statistiques budgétaires du Québec*, Automne 2025, Gouvernement du Québec; *Budget 2014-2015: Le défi des finances publiques du Québec*, Juin 2014, p. 18; Tableau E.1.25.1 *Estimation des dépenses totales de santé des gouvernements provinciaux et territoriaux, par âge et sexe, en millions de dollars courants, par province et territoire et au Canada, 2022*, ICIS; Institut de la statistique du Québec, *Perspectives démographiques du Québec et de ses régions, 2021-2071*. Calculs de l'APTS.

Grâce à ce modèle, il devient évident qu'un écart important se creusera entre le financement du RSSS planifié par le gouvernement et celui qui serait nécessaire afin d'éviter d'hypothéquer les services offerts à la population. Pour l'année visée par le présent exercice de consultation prébudgétaire, nous estimons le déficit de financement du RSSS à près de 2 G\$, ce qui laisse présager que d'autres annonces de compressions pourraient suivre si rien n'est fait pour corriger la trajectoire actuelle.

¹⁵ Dans leurs travaux, l'équipe de la chaire désigne ce modèle comme la « méthode traditionnelle ». Voir : GODBOUT, Luc; ST-MAURICE, Yves et ST-CERNY, Suzie; *op. cit.*

3. ET SI ON AUGMENTAIT LES REVENUS DE L'ÉTAT?

Pour éviter les compressions actuelles, le gouvernement pourrait choisir d'augmenter les revenus de l'État plutôt que d'appliquer une politique d'austérité budgétaire. Une telle proposition soulèverait bien sûr des objections : « ne sommes-nous pas déjà assez taxé-e-s? ». Si cette question est légitime, elle nous semble toutefois basée sur une fausse prémisse.

On observe depuis quelques années un déplacement progressif du « fardeau » des dépenses associées aux services publics : santé, éducation, services sociaux, entre autres. Alors qu'il reposait historiquement sur une contribution collective par l'impôt et différents revenus de taxation, la privatisation de plusieurs services a ajouté une tarification directe aux usager·ère·s. Parallèlement, les gouvernements successifs se sont empressés d'offrir des baisses d'impôt dès qu'ils ont eu la moindre marge de manœuvre.

La véritable question n'est donc pas vraiment de savoir si nous sommes trop imposé-e-s, mais plutôt si nous préférons assumer collectivement ou individuellement la facture liée aux soins de santé et aux services sociaux. C'est à partir de cette réflexion que l'APTS propose au gouvernement des solutions pour générer de nouveaux revenus.

3.1 Taxer les ultra-riches

Notre proposition clé en ce sens est de mieux taxer les ultra-riches, principalement en instaurant un impôt sur leur patrimoine. Au Québec, il n'existe pas d'impôt sur l'actif net. Il existe bien entendu une imposition partielle du patrimoine par le biais des différentes taxes foncières, mais cette forme de taxation a plusieurs lacunes importantes : elle ne tient pas compte de l'endettement des ménages, ne couvre pas les actifs financiers, et n'est pas progressive. Comme nous le verrons plus loin, notre proposition vise précisément à combler ces lacunes.

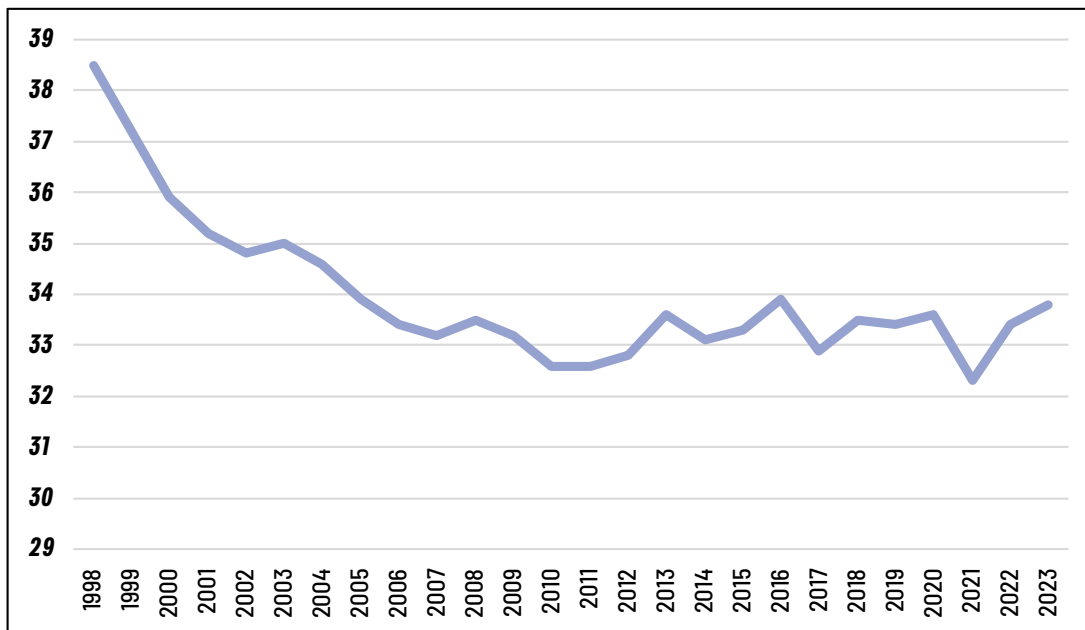
L'idée de mieux taxer les grandes fortunes est d'actualité. Au début de 2026, Oxfam a publié un rapport choc¹⁶ révélant que les milliardaires ont 4 000 fois plus de chances d'occuper un poste politique que les citoyennes et citoyens ordinaires. De plus, le rapport indiquait que ce groupe d'ultra-riches possède plus de la moitié des plus grands médias du monde, et la totalité des principaux réseaux sociaux. Dans un contexte où l'autoritarisme gagne du terrain partout dans le monde, la concentration extrême de la richesse accroît les risques de recul démocratique, par exemple à travers l'érosion de l'état de droit ou la compromission des élections.

¹⁶ Résister au règne des plus riches : défendre la liberté contre le pouvoir des milliardaires, Oxfam, janvier 2026.

Taxer le patrimoine du 1 % des plus riches est donc non seulement une manière de mieux financer les services publics, d'éviter l'austérité et de garantir la sauvegarde de nos biens collectifs, mais aussi de protéger notre liberté démocratique.

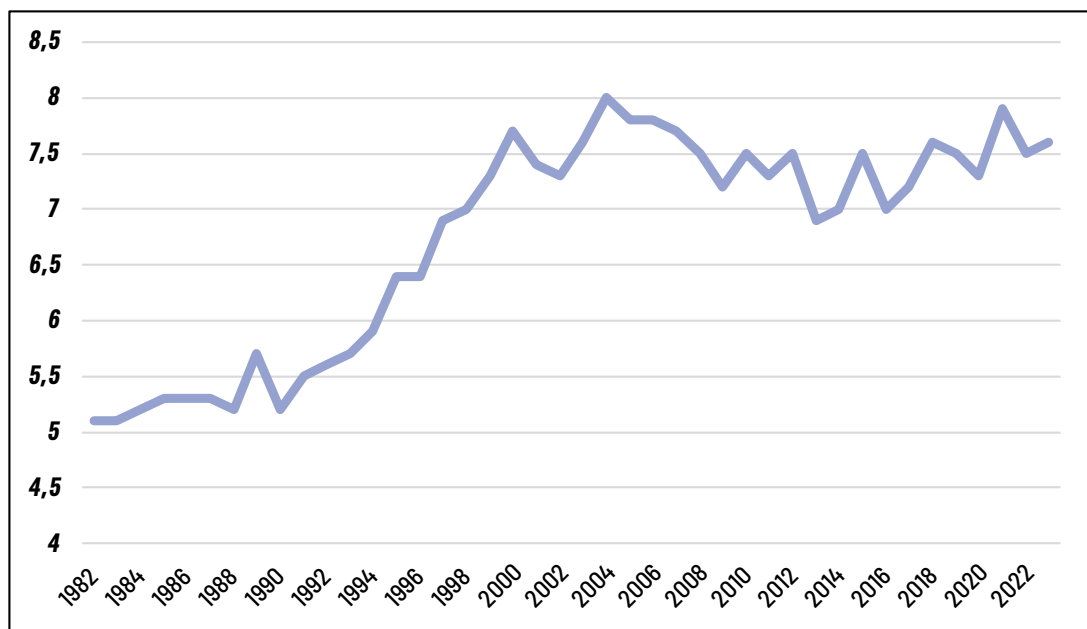
D'autant plus que, comme le montre le graphique 7, le taux d'imposition effectif de ce groupe tend à diminuer depuis plusieurs années. Il s'agirait donc d'un moyen de rétablir l'équilibre dans leurs contributions fiscales. Parallèlement, le graphique 8 indique que la part du revenu global détenue par ce même groupe d'ultra-riches tend aussi à augmenter au fil des années. Ces deux tendances combinées justifient à nos yeux la mise en place d'un nouvel impôt, visant à s'assurer que les personnes les plus fortunées de notre société contribuent équitablement au financement du bien commun.

Graphique 7 : Évolution du taux d'imposition effectif (fédéral-provincial) des individus composant le 1 % des plus riches au Québec (1998-2023), en %



Source: Statistique Canada. Tableau 11-10-0054-01. Taux d'imposition effectifs individuels fédéraux et provinciaux.

Graphique 8 : Évolution de la part du revenu global détenue par le 1 % des plus riches au Québec (1982-2023), en %



Source: Statistique Canada. Tableau 11-10-0055-01. Les déclarants à revenu élevé, au Canada.

L'idée d'imposer davantage les grandes fortunes s'inscrit d'ailleurs dans un mouvement plus large. En France, un débat a lieu sur la proposition de la « taxe Zucman », qui vise à imposer à 2 % les fortunes supérieures à 100 millions d'euros. En Amérique du Nord, l'idée de l'impôt sur la fortune a été proposée par le candidat à l'investiture démocrate Bernie Sanders dès 2019. Sa proposition consistait à imposer les revenus supérieurs à 32 M\$ au taux de 1 %, puis d'augmenter progressivement les taux jusqu'à atteindre 8 % pour les fortunes de plus de 10 G\$. La sénatrice Elizabeth Warren mettait quant à elle de l'avant un impôt similaire, qui comptait taxer les fortunes de plus de 50 M\$ au taux de 2 %, puis de 3 % au-delà d'un milliard de dollars. Au Canada, le Nouveau Parti démocratique (NPD) a fait campagne sur une proposition d'impôt sur la fortune en trois paliers : 1 % pour les fortunes de 10 M\$ à 50 M\$, 2 % pour les fortunes de 50 M\$ à 100 M\$ et 3 % pour les fortunes supérieures à 100 M\$. Finalement, au Québec, le parti de Québec solidaire a avancé une proposition similaire, cette fois pour taxer le patrimoine des personnes possédant une fortune de 25 M\$ et plus.

Toutefois, l'élaboration d'un impôt sur le patrimoine se heurte souvent à d'importants défis méthodologiques, en raison de la disponibilité des données. Afin de contourner le problème, nous avons dû estimer les recettes que pourrait apporter un nouvel impôt sur le patrimoine en combinant l'information contenue dans plusieurs sources, notamment l'Enquête sur la sécurité financière 2023 de Statistique Canada et l'Estimation de l'extrémité supérieure de la distribution du patrimoine familial au Canada de 2025 par le Directeur parlementaire du budget fédéral. En procédant ainsi, nous sommes

en mesure d'estimer la richesse nette détenue (le patrimoine) par le 10 % des ménages québécois les plus riches. C'est à partir de cette donnée qu'il devient possible de déduire les recettes qu'apporterait au trésor public l'imposition de différents niveaux de taxation des actifs nets du 1 % des ménages les plus riches.

Afin de garantir la progressivité de notre proposition, voici les paramètres retenus pour fixer les trois paliers destinés à imposer le patrimoine du 1 % des ménages les plus riches :

- 0,5 % sur les actifs nets allant de 4 M\$ à 25 M\$ (0,9 % des ménages).
- 1 % sur les actifs nets allant de 25 M\$ à 100 M\$ (0,09 % des ménages).
- 2 % sur les actifs nets de 100 M\$ et plus (0,01 % des ménages).

Il est important de noter que ce nouvel impôt sur le patrimoine n'aurait pas d'effet sur 99 % des ménages québécois, et s'appliquerait uniquement sur les actifs nets de plus de 4 millions de dollars. Concrètement, nous proposons d'introduire un impôt sur le patrimoine qui touchera seulement 40 000 ménages :

- 40 000 ménages possèdent un patrimoine entre 4 M\$ et 25 M\$.
- Parmi ce groupe, 4 000 ménages détiennent un patrimoine allant de 25 M\$ à 100 M\$.
- 400 de ces ménages possèdent un patrimoine de 100 M\$ et plus.

En appliquant cet impôt progressif au 1 % des ménages les plus riches de notre société, le gouvernement pourrait compter sur des revenus totalisant 6,5 G\$.

- 1,5 G\$ des revenus de cet impôt proviendrait de l'imposition du patrimoine entre 4 M\$ et 25 M\$.
- 1,7 G\$ proviendrait de l'imposition du patrimoine compris entre 25 M\$ et 100 M\$.
- 3,3 G\$ viendraient de l'imposition des 400 ménages ayant un patrimoine supérieur à 100 M\$.

3.2 Sortir le privé de la santé

Bien entendu, d'autres avenues peuvent être envisagées pour augmenter les revenus de l'État. Une révision des paramètres de l'impôt sur le revenu constitue l'une de ces options. Il serait également possible de réaffecter certaines dépenses actuelles du gouvernement aux services à la population, pensons notamment aux versements effectués au Fonds des générations. Dans cette optique, l'APTS recommande depuis plusieurs années de mettre fin au financement par l'État des services offerts par des entreprises privées en santé afin de mieux utiliser nos fonds publics.

Les données appuient largement cette proposition. Non seulement a-t-il été démontré que la privatisation du système de santé entraîne une hausse du taux de mortalité évitable¹⁷, l'on constate également que ces services rendus au privé tendent à coûter plus cher que ceux pris en charge par le public. Entre 2014 et 2024, Québec a augmenté ses achats de main-d'œuvre indépendante, via les

agences, de 447 %, en plus d'augmenter ses achats de services et de soins dans le secteur privé de 106 %. Cela a fait monter la facture à près de 5 G\$¹⁸ et participé à l'exode du personnel du réseau public vers le privé. À titre d'exemple, en 1996, les effectifs du réseau public représentaient 86 % de l'ensemble du personnel œuvrant en santé et services sociaux, contre 54 % en 2022¹⁹.

Actuellement la RAMQ, qui est un organisme public, finance des actes en santé faits par des établissements privés. Cela permet d'enrichir le système privé avec l'argent des contribuables. Résultat : l'État finance les marges de profit du privé sur le dos de la maladie.

Pour illustrer le coût plus élevé du privé en santé, aux États-Unis - où le régime est entièrement privé - les dépenses en santé par habitant·e se chiffraient à 16 962 \$ en 2023. Pour le Québec, ce montant était de 8 747 \$. Faire une plus grande place au privé, c'est donc accepter de déboursier! De plus, ces dépenses peuvent souvent être hors de contrôle : entre 2016 et 2020, le gouvernement a dépensé près de 80 millions de dollars auprès de cliniques médicales privées pour réaliser un projet-pilote qui devait au départ coûter 4 millions de dollars par année²⁰.

Le recours accru au privé en santé nuit à la qualité des soins, participe à l'augmentation du phénomène des portes tournantes et est en compétition avec le système public pour ce qui est de l'attraction de la main-d'œuvre. À terme, cette dynamique se traduit par une hausse des coûts pour les contribuables, qui se retrouvent à financer les marges de profit et les excès du privé.

Pour améliorer véritablement le système de santé, il faut donc investir dans de meilleures conditions de travail pour le personnel du RSSS afin que le système public soit un employeur de choix, et nationaliser de manière organisée et réfléchie les parts privées du système de santé.

¹⁷ Goodair, B., & Reeves, A., (2022), *Outsourcing health-care services to the private sector and treatable mortality rates in England, 2013-20: An observational study of NHS privatization*, The Lancet Public Health, 7(7), p. 638-646.

¹⁸ AS-471 années 2014-2015 à 2023-2024. Calculs APTS.

¹⁹ Plourde, Anne, *Mythes et réalité de la pénurie de main-d'œuvre en santé et services sociaux au Québec*, IRIS, Mai 2024, p.11.

²⁰ Plourde, Anne : *Gaétan Barrette a prouvé que le privé en santé coûte plus cher que le public*, IRIS, 24 avril 2023.

CONCLUSION

Nous entamerons bientôt l'an deux du processus de retour à l'équilibre budgétaire et, déjà, nous constatons la détresse de nos membres face aux compressions et à leurs effets sur les services à la population. Pourtant, nous avons fait dans ce mémoire la démonstration que, malgré l'état actuel des finances publiques, le gouvernement est dans une bonne position pour mettre en place une politique audacieuse visant à consolider le RSSS : le « bouclier budgétaire ».

Nous croyons que tout réinvestissement doit passer par une stabilisation à long terme du financement des services à la population. C'est pourquoi nous invitons une fois de plus le ministre des Finances à étudier notre proposition. Nous devons, pour la santé et les services sociaux, créer les mécanismes plus que jamais nécessaires à la disparition des investissements en montagnes russes.

Si le gouvernement souhaite trouver une meilleure façon de contrôler ses dépenses, nous l'enjoignons à sabrer dans le financement public des services privés de santé. Ceux-ci s'avèrent trop coûteux, en plus de nuire grandement à la capacité des établissements publics à attirer et conserver le personnel nécessaire au bon fonctionnement du RSSS.

Le gouvernement a entre ses mains tous les outils pour agir dès le prochain budget. Reste maintenant à voir si la volonté politique sera au rendez-vous!

SIÈGE SOCIAL

1111, rue Saint-Charles Ouest, bureau 1255
Longueuil (Québec) J4K 5G4
Tél. : 450 670-2411 ou 1 866 521-2411
Télec. : 450 679-0107 ou 1 866 480-0086

BUREAU DE QUÉBEC

1305, boul. Lebourgneuf, bureau 200
Québec (Québec) G2K 2E4
Tél. : 418 622-2541 ou 1 800 463-4617
Télec. : 418 622-0274 ou 1 866 704-0274

www.apsq.com ♦ info@apsq.com



*Alliance du personnel
professionnel et technique
de la santé et des services sociaux*